



LE MINISTRE

Cotonou, le 22 MAI 2026

N° 008 / MTFP/DC/SGM/DGT/DRPDS/SRI/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique.

A l'occasion de la célébration de la fête de la Tabaski et conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **mercredi 27 mai 2026, Jour de la Tabaski**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à toute la communauté musulmane, une bonne fête de la Tabaski.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,

Vu
Bon à diffuser

Victorin V. HONVOH

Adidjatou A. MATHYS